

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2010

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Viviane VENET.
Madame Valérie DESSENNE arrive à 19H20.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Jean-Bernard VENET, François LEFEVRE,
Bernard GLADIEUX, Jean-Michel BOUCHEZ, Dominique MINCHEZ.

Absents excusés : Madame Cathy LEMAIRE et Messieurs Frédéric BRENOT, Jean-Francis BOULANGER et Alvaro GONCALVES.

Secrétaire : Madame Viviane VENET.

Date de convocation : 17 novembre 2010

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2010 est approuvé.

TARIFS A COMPTE DU 01/01/2011

❖ Tarifs de remboursement pour tout article cassé, ébréché ou manquant

➤ Assiettes plates, creuses, à dessert	2, 30 €
➤ Assiettes à steak	3, 20 €
➤ Assiettes à couscous	5, 00 €
➤ Tasses	2, 30 €
➤ Couteaux, fourchettes, cuil. à soupe, à café	0, 75 €
➤ Carafes	3, 05 €
➤ Plats	15, 25 €
➤ Fourchettes et cuillères à servir, louches	4, 60 €
➤ Coupes à champagne et grands ballons	1, 55 €
➤ Petits ballons	1, 25 €
➤ Corbeilles à pain	6, 10 €
➤ Plateau	10, 70 €
➤ Verseuse isotherme	10, 70 €
➤ Saladier en verre	10, 70 €
➤ Coupelle en verre	3, 05 €
➤ Bol	0, 75 €
➤ Tire bouchon	3, 05 €

❖ Locations salle des fêtes

Location avec vaisselle	Seboncourtois	Hors commune
1 journée (repas, expo, ...)	150 €	220 €
2 journées (repas, expo, ...)	220 €	300 €

Vin d'honneur ou lunch	72 €	120 €
Enterrement (réunion de famille)	37 €	80 €
Location aux sociétés locales	80 €	/

Location sans vaisselle	Seboncourtois	Hors commune
1 journée (repas, expo, ...)	115 €	165 €
2 journées (repas, expo, ...)	160 €	230 €
Vin d'honneur ou lunch	52 €	100 €
Enterrement (réunion de famille)	20 €	65 €
Location aux sociétés locales	60 €	/

Un forfait de **20 euros** devra être versé en cas d'utilisation du lave-vaisselle.

Lorsque la salle sera louée le samedi pour un repas, le tarif 2 jours sera automatiquement appliqué.

Un forfait de **20 euros** sera réclamé pour l'utilisation d'un camion frigo ou autres installations frigorifiques extérieures branchées sur le réseau électrique de la salle des fêtes.

Toute réservation de la salle (sauf associations locales) entraînera le versement d'arrhes égal à la moitié du coût de la location.

En cas d'annulation de réservation, une indemnité de dédit égale aux arrhes versées est acquise au profit de la commune (sauf cas de force majeure).

Les associations locales bénéficieront de deux locations gratuites par an.

Les locations supplémentaires leur seront facturées après utilisation de la salle. Elles verseront un dédit de 20 € en cas d'annulation moins de deux mois avant la date de location (sauf cas de force majeure).

La location est gratuite pour toutes manifestations organisées en partenariat avec la mairie.

❖ **Garage** : 13 € par mois

❖ **Cimetière**

INHUMATIONS :

a) en pleine terre

pour un adulte **58 €**

pour deux adultes **70 €**

pour un enfant de moins 7 ans **32 €**

b) dans un caveau **32 €**

EXHUMATIONS :

a) pleine terre

un adulte **64 €**

deux adultes **87 €**

un enfant de moins de 7 ans **32 €**

b) caveau **32 €**

CAVEAU PROVISoire

Droit d'entrée, nettoyage, désinfection **32 €**

Taxe de séjour au dessus de 24 heures et par mois **20 €**

Taxe de séjour après 6 mois et par mois **32 €**

(chaque mois commencé est dû en totalité)

CONCESSIONS

Dimension caveau d'une personne 2,50 x 1,20 m

Dimension caveau 2 personnes 2,50 x 2,55 m

Concession trentenaire 20 euros/m²Concession cinquantenaire 31 euros/m²**COLUMBARIUM**

Ouverture d'une case 8 €

Concession trentenaire 460 €

SUBVENTIONS 2011 AUX SOCIETES LOCALES

Le conseil municipal vote les subventions comme suit :

➤ U.S.S.	2 100 € (10 pour)
➤ Ensemble Musical Seboncourtois	2 100 € (10 pour)
➤ La Boule Seboncourtoise	300 € (9 pour)
Mr Venet, membre du bureau, ne participe pas à la délibération.	
➤ Société de chasse	300 € (10 pour)
➤ Chœur Show	300 € (10 pour)
➤ Les Amis de l'école	300 € (9 pour)
Mr Legrand, président de l'association, ne participe pas à la délibération.	
➤ Energym Seboncourtoise	300 € (10 pour)
➤ Comité des fêtes	600 € (10 pour)
➤ Archers de Seboncourt	300 € (10 pour)
➤ Association Enduriste Seboncourtoise	300 € (10 pour)
➤ Club des Supporters	300 € (10 pour)
➤ Anciens Combattants	300 € (10 pour)
➤ Body rythmique	300 € (10 pour)
➤ Rayon de soleil	300 € (10 pour)

Les subventions ne seront mandatées qu'après fourniture du bilan annuel de chaque société.

SUBVENTIONS DIVERSES

Une subvention de 40 € sera versée en 2011 aux organismes suivants :

- La Croix d'Or de l'Aisne
- Association française des sclérosés en plaques
- Ligue Nationale contre le cancer
- Association des paralysés
- Association française contre les myopathies
- S.O.S. Mucoviscidose
- Croix-Rouge française
- Secours Populaire
- Prévention Routière

Une subvention de 100 € est accordée à l'ADMR.

La demande de subvention de l'association Solidarité Paysans Picardie est rejetée (1 abstention, 9 contre) ainsi que celle de Mr Christophe Totet pour sa participation à la finale de la Coupe de France des rallyes (1 abstention, 9 contre).

Une participation de 94.50 € est accordée à la coopérative scolaire pour les frais de transport des classes de CE1 et CM1/CM2 qui se sont rendues à Guise pour une visite du Familistère et une animation à la bibliothèque.

INTEGRATION D'UN BIEN VACANT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a engagé la procédure prévue aux articles L.27 bis du code du domaine de l'Etat et L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques à l'encontre du bien situé ruelle Rousse cadastré ZE N° 17 d'une contenance de 1 a 90 ca.

Considérant que le propriétaire du bien ne s'est pas fait connaître dans le délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le conseil municipal décide d'incorporer ce bien au domaine communal en application de l'article 713 du code civil.

USEDA

Adhésions de communes :

Sont acceptées les demandes d'adhésion à l'Union des secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) des communes de Longpont, Clermont les Fermes, Dampleux, Regny et Origny Sainte Benoîte.

Modifications des statuts :

Le conseil municipal accepte également la modification des statuts du syndicat et le transfert à l'USEDA de la compétence optionnelle « communication électronique ».

Les trois points suivants sont rajoutés à l'ordre du jour. Arrivée de Madame Valérie DESSENNE.

MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERMANDOIS

Le Conseil Municipal décide de modifier et d'ajouter aux statuts de la Communauté de Communes la compétence « Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ».

RETROCESSION CONCESSION

Sont acceptées deux demandes de rétrocession de concession au cimetière ainsi que le remboursement des pétitionnaires pour les montants suivants : 52.70 € et 48.98 €.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF

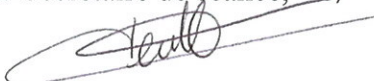
Le conseil municipal décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

AFFAIRES DIVERSES

- Estimant que la majorité des foyers ont une connexion Internet, le conseil municipal rejette (1 abstention, 10 contre) la proposition de Orange pour l'installation d'un Point Internet à la Mairie qui permettrait de proposer aux administrés un accès gratuit à l'ensemble des services disponibles sur Internet (CAF, pôle emploi, conseil général, impôts, ...)

La séance est levée à 19 heures 35.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 25 novembre 2010,

Le Maire,
Gérard FEUILLETTE

